

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022**

**DELIBERATION N°2022.00268**

**PROGRAMMATION TERRITOIRE D'INNOVATION LYON – SAINT-ETIENNE :  
SOUTIEN 2021 A LA FONDATION POUR LA MEDIATION INDUSTRIELLE -  
AVENANT A LA CONVENTION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 49  
Nombre de pouvoirs : 12  
Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,  
Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,  
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220616-D20220026810

DATE D’AFFICHAGE :22 juin 2022

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,  
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND,  
M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022**

### **PROGRAMMATION TERRITOIRE D'INNOVATION LYON – SAINT-ETIENNE : SOUTIEN 2021 A LA FONDATION POUR LA MEDIATION INDUSTRIELLE - AVENANT A LA CONVENTION**

Afin d'appuyer les stratégies industrielles territoriales des deux collectivités, le programme « Lyon Saint-Etienne, L'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants » a été labellisé depuis septembre 2019. Il est, ainsi, cofinancé par l'État suite à sa sélection lors de l'appel à projets du PIA 3 (projet d'investissement à venir) « Territoire d'innovation de grande ambition » (TIGA) devenu par la suite « Territoire d'innovation ». Ce programme TIGA comporte 18 actions : 7 actions en subventions, 6 actions nécessitant des interventions en fonds propres et portant la création d'opérateurs et 5 actions valorisées par des partenaires sans demande de cofinancement.

Les 7 actions subventionnées le sont à hauteur de 50 % par le PIA/TIGA soit 6 100 000 € pour un montant global de 13 300 000 €.

La Fondation pour la médiation industrielle fait partie des actions subventionnées par le PIA/TIGA et sera cofinancée à 50 % pour un montant de 963 468 €, les cofinancements restant étant apportés par la Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Lyon-France. Ainsi, le budget total de 1 926 235 € permettra de soutenir le lancement et la mise en œuvre opérationnelle (logistique, méthodologique et financière) de la Fondation pendant 3 ans. Cela permettra en particulier de fédérer les acteurs du territoire autour de la redécouverte de l'industrie et de soutenir et amplifier des actions de médiation industrielle.

Les publics cibles de la médiation industrielle sont la jeunesse et les scolaires (en particulier les collégiens de 3ème et leurs enseignants), les demandeurs d'emploi ou personnes en insertion (personnes et accompagnateurs) et les habitants.

Cinq membres fondateurs sont à l'initiative de la Fondation : la Métropole, Saint-Etienne Métropole, l'Université de Lyon, l'UIMM Lyon-France, et la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes. La Fondation pour la médiation industrielle est créée sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), dite « Fondation abritante ». L'objet de la Fondation est de fédérer les acteurs du territoire dans une structure commune et collaborative en capacité de piloter et de déployer des actions de médiation industrielle à l'échelle territoriale autour de 2 objectifs stratégiques : renforcer l'attractivité des métiers industriels et la formation et retisser le lien entre industrie, territoire et habitants.

Le 26 mai 2020, les parties ont conclu une convention (ci-après dénommée la « Convention ») portant la création de la Fondation pour la Médiation Industrielle (ci-après dénommée « Fondation abritée »).

Les parties désirent prendre de nouvelles dispositions relatives au fonctionnement de la Fondation pour la Médiation Industrielle. Ces dernières ont été soumises au vote de Comités

Stratégiques et adoptées conformément aux modalités prévues à l'article 3.3 de la Convention, après accord unanime des cinq fondateurs historiques.

Par les décisions du Comité Stratégique en date du 31 août 2021, les **parties adoptent le nouveau nom de fondation : Ilyse**. Elles précisent également, par la validation de sa feuille de route, les missions d'Ilyse, son caractère non-opérant ainsi que les ressources financières mises à disposition par chaque fondateur.

Par les décisions des Comités Stratégiques en date du 31 août, 07 octobre puis du 04 novembre 2021, les Parties décident **de modifier la constitution des Collèges** inscrits au Comité Stratégique, les durées de mandats, ainsi que les modalités permettant aux partenaires économiques, donateurs majeurs, d'intégrer le collège du même nom.

Par la décision du comité stratégique en date du 11 février 2022, les Parties décident **d'intégrer un fondateur supplémentaire, l'UIMM Loire**, modifiant de fait la constitution du collège des fondateurs.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'avenant à la convention portant création de la Fondation pour la Médiation Industrielle et modifiant le nom de cette dernière ainsi que les articles 3.1, 3.2 et 7 tel que décrit ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**M. Marc CHASSAUBENE (pouvoir N. BERROUKECHE) ne prend pas part au vote.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**